

Accord de transfert des droits d'auteur à Météo et Climat

En soumettant leur contribution à la revue de *La Météorologie*, les auteurs garantissent que leur contribution est une œuvre originale dont ils détiennent tous les droits afférents et qu'ils cèdent à titre gratuit leurs droits d'auteur à Météo et Climat. Cette cession intervient au moment de l'acceptation de l'article. Météo et Climat aura alors la jouissance pleine et entière des droits cédés.

Les auteurs garantissent que l'article ne contient aucun emprunt à une œuvre de quelque nature que ce soit qui serait susceptible d'engager la responsabilité de Météo et Climat.

En cas d'emprunt (texte, croquis, photographie, fond de carte...) fait à un ouvrage, un article ou un site internet, les auteurs devront obtenir auprès du propriétaire des droits l'autorisation de reproduction, tant pour la version papier que pour la version mise en ligne.

Le transfert des droits à Météo et Climat recouvre le droit exclusif de distribuer ou vendre l'article, sous forme de réimpressions, traductions, reproductions photographiques, fichiers électroniques (offline, online), ou n'importe quelle autre reproduction de nature similaire.

Les auteurs conservent les droits suivants :

- Tous les droits de propriété intellectuelle sauf les droits de reproduction, de représentation, et droit de suite ;
- Le droit de conférer ou de refuser, à des tiers, la permission de rééditer en totalité ou en partie l'article, ou d'en faire la traduction. Dans le cas d'un article réédité intégralement, le tiers doit aussi obtenir l'autorisation écrite de Météo et Climat ;
- Le droit d'utiliser la totalité ou une grande partie de leur article pour leurs propres travaux futurs ;
- Dans le cas d'un travail effectué pour un employeur, le droit pour les auteurs et l'employeur de réaliser des copies de cet article pour leur propre usage, excepté pour des fins commerciales.

Droits et obligations pour la mise en ligne par les auteurs

Définitions - dans ce qui suit, on appellera :

- **Manuscrit soumis (MS)**, toute version de l'article qui est considéré par les auteurs comme étant de qualité suffisante pour être soumis.
- **Manuscrit en cours de révision (MR)**, le manuscrit en circulation entre le Comité de rédaction et les auteurs.
- **Manuscrit accepté (MA)**, la version acceptée pour publication sous réserve de corrections mineures.
- **Article publié (AP)**, la version corrigée et éditée au format de la revue.

Avant parution, les auteurs peuvent mettre en ligne sur leur(s) site(s) web, sur celui de leur(s) institution(s) ainsi que sur tout site non commercial, les versions MS et MR de leur article.

Dans le cas de la version MR, il leur est demandé d'ajouter que "*l'article a été soumis à La Météorologie et que s'il est accepté, il sera publié sur le site*

<https://rivervalleytechnologies.com/>".

À partir de la parution, les auteurs peuvent mettre en ligne la version MA, à la condition expresse d'ajouter dans cette version qu'elle a été acceptée pour publication dans *La Météorologie* avec mention ©*Météo et Climat*. Les auteurs doivent de plus créer un lien vers l'article publié AP sur le site internet dépositaire de la revue. Ce lien doit être accompagné du texte suivant : "*La publication originale est disponible sur le site*

<https://rivervalleytechnologies.com/>".

En revanche, la version AP ne peut être mise en ligne ou reproduite par les auteurs sans l'accord de Météo et Climat. Après deux ans, la version AP devient en accès libre sur le site internet de la revue.